

## **PROCES-VERBAL**

# DE LA SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

D'UNIVERSITÉ CÔTE D'AZUR

Réunie le 29 novembre 2022 à 14H00 Séance n°10

# Etaient présents ou représentés les 32 membres suivants :

# Collège des Professeurs

M. Jeanick BRISSWALTER
M. Philippe PAQUIS
Mme Barbara MEAZZI
M. Luc PRONZATO

## Collège des Autres Enseignants

M. Pierre CRESCENZO
M. Michel GAUTERO
Mme Sarah LABAT-JACQMIN
Mme Christine MALOT
Mme Anne VIGOUROUX
M. Didier FORCIOLI

# Collège des BIATSS

M. Pascal CREMOUX M. Florent DAUPHIN M. Erwan PHILIPPE

# Collège des Etudiants

M. Youssef BRAHMI

# Représentants des Organismes de Recherche

Mme Maureen CLERC, INRIA Mme Clara HERER, CNRS Mme Claire-Isabelle COQUIN, INSERM

### Personnalités Qualifiées

Mme Anne LECHACZYNSKI, Verrerie de BIOT

### Représentants des Etablissements Composantes

M. Alain AVENA, Villa ARSON M. Arnaud CHOPLIN, IFMK M. Stéphane MAZEVET, OCA

# Représentants des Etablissements associés

Mme Elise TOSI, SKEMA M. Jean ZIEGER, Ecoles d'Art & de Design

### Représentant des collectivités territoriales

### Membres absents ayant donné procuration

Mme Muriel DAL PONT LEGRAND à Mme Elise TOSI, SKEMA M. Pierre KORNPROBST à Mme Maureen CLERC, INRIA Mme Eva El SAYED à M. Youssef BRAHMI

MATI: ADDU CHIMI 'NA D' CDECCEN

M. Thierry ARRII, CHUN à M. Pierre CRESCENZO

M. Emmanuel BARRANGER, CAL à M. Pierre CRESCENZO

M. Bernard KLEYNHOFF, Conseil Régional PACA à Mme Elise TOSI, SKEMA

Mme Maryline CRIVELLO, AMU à M. Jeanick BRISSWALTER

Mme Magali ALTOUNIAN, Métropole NCA à M. Jeanick BRISSWALTER

M. Philippe CHARVIS, IRD à M. Alain AVENA, Villa ARSON

### Etaient absents ou excusés les 8 membres suivants :

M. Jean- Philippe NABOT, INRAE
M. Andrea ORABONA
Mme Donatienne MICHEL-DANSAC, CIRM
Mme Céline MASONI-LACROIX
M. Didier ABADIE, ERACM
Mme Elisabeth PECOU

### Invités présents

M. Marc DALLOZ, VP du Conseil d'administration

M. Sylvain DI GIORGIO, DRH

M. Franck BRILLET, INSPE

Mme Marie-Sophie BERGER, DAJIM

M. Régis BRANDINELLI, DGS

Mme Jessica JAGER, DRH

Mme Nadine GROSSO, DAJIM

Mme Sabrina LOUFRANI, VP Développement Ressources Humaines et Organisationnel

M. Christophe PROUDHOM, Rectorat de Nice

M. Benjamin SEROR, DAJIM

Mme Anne VUILLEMIN, EUR HEALTHY

Mme Anne NAVARRO, DGSA

M. Noël DIMARCQ, VP Recherche, Valorisation et Innovation

La séance est présidée par M. Jeanick BRISSWALTER, Président d'Université Côte d'Azur. Elle débute à 14h00.

### I - PREAMBULE

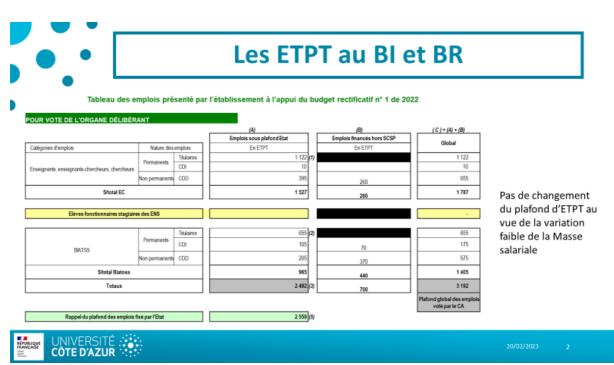
En préambule M. BRISSWALTER présente quelques points d'information sur l'actualité depuis le dernier conseil :

Il accueille et souhaite la bienvenue à Pierre CRESCENZO qui rejoint le Conseil en tant que membre suite à la promotion de M. Dalloz au rang de Professeur des universités. Comme le prévoient les statuts, Monsieur DALLOZ conserve la fonction de Vice-Président en charge du Conseil d'administration.

Monsieur DALLOZ remercie le Président pour la prolongation de sa confiance et confirme qu'il ne vote donc plus lors des séances auxquelles il prend part.

# 1) APPROBATION DU BUDGET RECTIFICATIF N°1 2022

<u>Présentation de Mme Anne NAVARRO, Directrice Générale des Services adjointe, Finances, Moyens et Pilotage</u>



- -

# Les autorisations d'engagement

Dépenses					
Nature	Montants				
	BIAE	BR1 AE	AE Total	Conso	%
Personnel	222 076 346 €	- 376 346 €	221 700 000 €	180 945 928 €	829
dont contributions employeur au CAS Pension	55 568 439 €	-6	55 568 439 €		
Fonctionnement et intervention	55 379 799 €	5 957 210 €	61 337 009 €	40 582 049 €	669
Investissement	14 149 598 €	2 483 322 €	16 632 920 €	9 516 653 €	579
TOTAL DES DÉPENSES	291605743€	8 064 186 €	299 669 929 €	231 044 631 €	775

Sur l'investissement :

- Report des opérations pluriannuelles + 7,5m€
- · Déprogrammation 0,9m€ sur la fondation
- Déprogrammation de l'AAP : -4 m€

Sur le **personnel** : Une variation très faible, qui se décompose principalement en :

- Déprogrammation d'opérations pluriannuelles pour : -3,9m€ sur la fondation UCA Jedi
- Augmentation de la MS de 3,4m€ liée à la hausse du point d'indice

# Sur le fonctionnement :

- Report des opérations pluriannuelles pour +2m€
- 1,7m€ sur la fondation pour le reversement des labex Ganex et ICST
- 1,5m€ pour le surcout des fluides

20/02/2023

REFORMACION COTE D'AZUR

# Les crédits de paiement

Dépenses					
Nature					
	BI CP	BR1 CP	CP Total	Conso	%
Personnel	222 076 346 €	- 376 346 €	221 700 000 €	180 945 928 €	82%
dont contributions employeur au CAS Pension	55 568 439 €	- 6	55 568 439 €		
Fonctionnement et intervention	53 622 763 €	- 92391€	53 530 373 €	37 234 858 €	70%
Investissement	44 916 743 €	- 17 296 050 €	27 620 693 €	20 602 477 €	75%
TOTAL DES DÉPENSES	320615853€	- 17 764 787 €	302 851 066 €	238 783 263 €	79%
	2200130336	27 704707 4	227 027 000 c	200 100 E00 C	2010

#### Sur le Fonctionnement :

La déprogrammation des opérations pluriannuelles a été compensée par l'ouverture des crédits nécessaires pour les fluides (1,5m€)

#### Sur l'investissement :

- -16,2m€ de CP sur l'AAP France relance, décalage sur 2023.
- -1,4m€ sur le projet Helix
- -0,85m€ sur la fondation
- -0,55m€ sur les autres opérations pluriannuelles

CÔTE D'AZUR



# Les recettes budgétaires

				Recettes		
1	BIPR	BR1 PR	PR Total	Conso	%	
	246 641 515 €	15 615 440 €	262 256 956 €	207 669 167€	79%	Recettes globalisées
	205 885 057 €	5 317 386 €	211 202 443 €	178 510 560€	85%	Subvention pour charges de service public
	305 368 €	42 000 €	347 368 €	557 838 €	161%	Autres financements de l'Etat
	1571500€	531 200 €	2 102 700 €	1538425€	73%	Fiscalité affectée
	8 946 801 €	7 472 837 €	16 419 638 €	11 798 361 €	72%	Autres financements publics
	29 932 789 €	2 252 018 €	32 184 807 €	15 263 984 €	47%	Recettes propres
	50 175 288 €	- 10 678 922 €	39 496 365 €	13 948 863 €	35%	Recettes fléchées **
	29 204 538 €	- 14 687 182 €	14 517 355 €	-€	0%	Financements de l'Etat fléchés
	20 970 750 €	3 814732 €	24 785 482 €	14116726€	57%	Autres financements publics fléchés
	- €	193 528 €	193 528 €	- 167863€	-87%	Recettes propres fléchées
	296 816 803 €	4 936 518 €	301 753 321 €	221 618 030 €	7356	TOTAL DES RECETTES

La déprogrammation des CP (-16,2m€) sur le plan de relance a été corrélée à la déprogrammation des recettes -12,8m€.

Une SCSP augmentée de +5,317m€ dont 1,393m€ que l'Etat a fléché pour abonder le FDR pour compenser les surcouts de 2023 qui ne seront peut être pas compensés.

Les Autres financements publics +7,5m€ sont liés aux opérations pluriannuelles

Les +2,2m€ de recettes propres

- +0,8m€ sur le CFA
- + 0,8m€ sur les contrats de recherche
- +0,5m€ sur les autres recettes



# Le compte de résultat

CHARGES		881	TOTAL	PRODUITS		881	TOTAL
Personnel	219411480€	2029677€	221 441 107€	Sultiventions de l'état	2059472076	5 602 604E	2115498114
don't changes de pensions civiles*	55 568 439 €		55 568 439 €	Flocalibi affective	1571500€	531200€	2102700€
	79.065.030.6	Si€ 5224235€ 81289266€	Autres subventions	39140855€	1302963€	40443518€	
Fonctionnement autre que les charges de personnellet intervention	79065030€		Autres produits	49 969 776 €	1544582€	51.514.358 €	
TOTAL DES CHARGES (1)	2974764614	5 253 911,464	3027303784	TOTAL DES PRODUITS (2)	296-629 3384	89810484	305 610 3864
Résultat prévisionnel : bénéfice (1)=(1)-(1)		87271874	2880054€	Résultat prévisionnel : perte (4) = (1) - (2)	8471234		
TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (3) + (5) = (2) + (4)	297476461€	5253911€	305 610 3864	TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (5) = (2) = (4)	297 476 466€	8981048€	305 610 3864

Un résultat en amélioration +3,7m€ principalement lié à :

- La hausse de la SCSP +5,6m€
- La hausse de la masse salariale -2m€ (l'intéressement payé en 2023 au titre de 2022 comptablement rattaché à l'année 2022).



0/02/2023



# La CAF et le tableau de financement

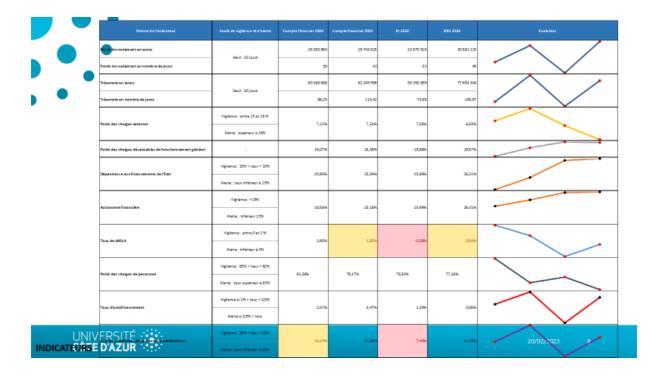
	BI	BR1	TOTAL
Résultat prévisionnel de l'exercice (bénéfice (3) ou perte (-4)	- 847123€	3 727 137 €	2880014€
+ dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	21 477 352 €	3 422 648 €	24 900 000 €
- reprise de provision			
+ valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés			
- produits de cession d'éléments d'actifs			
<ul> <li>quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice</li> </ul>	18 267 630 €	732 370 €	19 000 000 €
= CAF ou IAF*	2 362 599 €	6 417 415 €	8 780 014 €

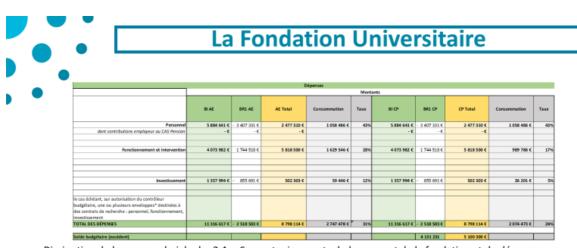
EMPLOIS	BI	8R1	TOTAL	RESSOURCES	81	BR1	TOTAL
Insuffisance d'autofinancement*				Capacité d'autofinancement*	2 362 599 €	6417415€	8780014€
Investissements	44916744€	47.0000014	6051€ 27620693€ -	Financement de l'actif par l'État	34213291€	- 17813847€	16399444€
Investissements	469167466	- 1/2960516		Autres ressources	2 258 144€	105681€	2374825€
Remboursement des dettes financières				Augmentation des dettes financières (emprunt)		1000000€	1000000€
TOTAL DES EMPLOS (S)	44916744€	- 17296051€	27 620 693 €	TOTAL DES RESSOURCES (6)	38 844 034 €	- 10289751€	28554285€
APPORT au FONDS DE ROULEMENT (7) = (61-15)		7006300€	933 590	PRELEVEMENT SUFFONDS DE ROULEMENT (8) = (61-(5)	6072710€		

- Une CAF en amélioration de +6,4m€ du fait de l'amélioration du résultat (+3,7m€) et du réajustement des prévisions de nos amortissements, reprises de provisions et quote part des subventions d'investissement (+2,7m€).
- Un apport au fonds de roulement de +934k€ qui s'améliore de +7m€ du fait de l'amélioration de la CAF.



20/02/2023





Diminution de la masse salariale de -3,4 m€ pour tenir compte du lancement de la fondation et du démarrage plus tardif des différents appels à projet.

Augmentation du fonctionnement (1,7m€) pour les reversements liées aux labex

Déprogrammation de l'investissement.

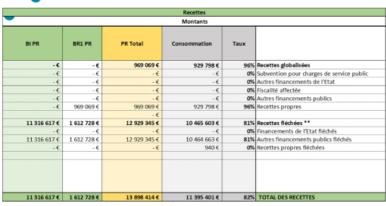


20/02/2023





# Les recettes



Réajustement des recettes fléchées relative aux versements de l'ANR. Ouverture des ressources propres (MSC et Welcome center pour 719k€ et 250k€ respectivement





# Le compte de résultat, la CAF et le FDR

CHARGES	01	BRI	Total	PRODUITS	BI	BR1	Total
Personnel	5 814 025 €	- 3.366 443 €	2 447 582 €	Subventions de l'Etat	- (	-€	
dont charges de pensions civiles*		-6	- 6	Fiscalité affectée		-€	-€
Fonctionnement autre que les charges de personnel et intervention	4 144 598 €	1 813 630 €	5 958 228 €	Autres subventions	9 958 623 €	- 2 519 578 €	7 439 045 €
Porictionnement autre que les charges de personnel et intervention	4 144 555 €	1 013 030 €	9 900 220 €	Autres produits	- 6	969 089 €	969 069 €
TOTAL DES CHANGES (1)	9 958 623 €	- 1 552 812 €	8 405 811 €	TOTAL DES PRODUITS (2)	9 958 623 €	- 1 550 509 €	8 408 114 €
Résultat prévisionnel : bénéfice (3) = (2) - (1)	- €	2 303 €	2 303 €	Résultat prévisionnel : perte (4) = (1) - (2)	-6	-€	-€
TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)		- 1 550 509 €	8 408 114 €	TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4	9 968 623 €	- 1 550 509 €	8 408 114 €

	BI	BR1	Total
Résultat prévisionnel de l'exercice (bénéfice (3) ou perte (-4)	-€	2 303 €	2 303 €
+ dotations aux amortissements, déprédiations et provisions	110 000 €		110 000 €
- reprise de provision	-€		-€
+ valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés	-€		-€
- produits de cession d'éléments d'actifs	-€		-€
- quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de L'exescice	110 000 €		110 000 €
E CAF ou IAF*	-€	2 303 €	2 303 €

EMPLOS	BI	BR1	Total	RESSOURCES	BI	BR1	Total
Insuffisance d'autofinancement*				Capacité d'autofinancement*	-€	2 303 €	2 303 €
Investissements	1 357 994 €	0.55, 004, 0	- 855 691 € 502 303 €	Financement de l'actif par l'État	-€	- €	-€
ITTVESTISSETTRETES	1 357 994 €	- 000 091€		Autres ressources	1 357 994 €	- 857 994 €	500 000 €
Remboursement des dettes financières				Augmentation des dettes finandères	-€		-€
TOTAL DES EMPLOIS (5)	1 357 994 €	- 855 691 €	502 303 €	TOTAL DES RESSOURCES (6)	1 357 994 €	- 855 691 €	502 303 €
ARRORT AN EGNING DE BOULESMENT (TO - ACL IE)				BREE EVENANT AND ECONOCIDE BOTH ENABATIVE (S) - (C) (E)			



Le Budget Rectificatif N°1 2022 est approuvé à l'unanimité des voix.

# 2) APPROBATION DES MODALITES DE REMBOURSEMENT DES NUITEES EN FRANCE LORS D'UN DEPLACEMENT PROFESSIONNEL

# <u>Présentation de Mme Anne NAVARRO, Directrice Générale des Services adjointe, Finances,</u> Moyens et Pilotage

Afin d'optimiser la gestion du budget qui leur est alloué, certains agents prennent des hébergements auprès de plateformes type Airbnb afin de minimiser le coût de leur mission. Aujourd'hui il existe des forfaits planchers journaliers de remboursement fixés par décret, endessous desquels nous ne pouvons pas rembourser une nuitée (selon la ville d'hébergement  $(70 \le, 90 \le \text{ ou } 110 \le)$ ). Très souvent ces forfaits sont supérieurs aux prix réellement engagés par les agents.

Aussi, suite à plusieurs demandes allant dans ce sens et parce que le cas se présente de plus en plus fréquemment, nous demandons à ce que le remboursement des nuitées en France pour un agent puisse se faire (toujours sur présentation d'une facture à son nom et d'un justificatif de paiement) :

- soit sur la base de ces taux forfaitaires règlementaires fixés par décret
- soit aux frais réels dans la limite du taux forfaitaire maximal de 120 € la nuitée ou par dérogation de 150 € pour les personnalités extérieures (arrêté 2021-100 du 21/09/21 du CA). Dans le cas des réservations de groupe (colocation), une seule personne prend en charge les frais d'hébergement.

Afin qu'il n'y ait pas de rupture d'égalité de traitement entre les agents constituant ces groupes, nous demandons à ce que le remboursement des nuitées en France puisse se faire au seul agent qui a pris en charge ces frais (sur présentation d'une facture à son nom sur laquelle figurera la liste de tous les co-locataires et de la preuve de paiement) : aux frais réels uniquement, dans la limite du taux forfaitaire maximal de 120 € la nuitée ou par dérogation de 150 € pour les personnalités extérieures (arrêté 2021-100 du 21/09/21 du CA) multiplié par le nombre de personnes logées dont le nom figure sur la facture.

Conformément à l'article 7 du décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat modifié par le décret n° 2019-139 du 26 février 2019, le remboursement des frais d'hébergement en France, incluant le petit-déjeuner, s'effectue sur la base de taux forfaitaires fixés par arrêté.

Lorsque l'intérêt du service l'exige et pour tenir compte de situations particulières, l'établissement, sur délibération du Conseil d'Administration peut fixer, pour une durée limitée, des règles dérogatoires aux arrêtés interministériels prévus à l'article 7 du décret et que ces dernières ne pourront en aucun cas conduire à rembourser une somme supérieure à celle effectivement engagée par l'agent ni à fixer des taux forfaitaires de remboursement des frais d'hébergement inférieurs à ceux prévus par l'arrêté au premier alinéa de l'article 7 du décret.

L'ordonnateur est autorisé à rembourser les frais d'hébergement en France selon deux modalités au choix (sur présentation d'une facture au nom de l'agent et d'un justificatif de paiement) :

- -sur la base de ces taux forfaitaires règlementaires fixés par décret
- -aux frais réels dans la limite du taux forfaitaire maximal de 120 € la nuitée ou par dérogation de150 € pour les personnalités extérieures (arrêté 2021-100 du 21/09/21 du CA).

Il est autorisé, lorsque la réservation s'effectue par une seule personne, pour un groupe d'agents (colocation) et afin qu'il n'y ait pas de rupture d'égalité entre les agents constituant ces groupes, à rembourser les frais d'hébergement en France (sur présentation d'une facture au nom du seul agent ayant procédé au paiement de l'hébergement et sur laquelle figurera la liste de tous les co-locataires et d'un justificatif de paiement) :

-uniquement aux frais réels, dans la limite du taux forfaitaire maximal de 120 € la nuitée ou par dérogation de 150 € pour les personnalités extérieures (arrêté 2021-100 du 21/09/21 du CA) multiplié par le nombre de personnes logées dont le nom figurera sur la facture.

L'état liquidatif de la mission, signée par l'ordonnateur ou son délégataire et par le missionnaire vaut validation du montant accordé.

Conformément à l'article 7-1 du décret n°2019-139 du 26 février 2019, portant sur l'obligation de fixer une durée limitée, ces dispositions seront valables du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2025.

Les modalités de remboursement des nuitées en France lors d'un déplacement professionnel sont approuvées à l'unanimité des voix.

# 3) FIXATION DU TARIF DU TOEIC *(TEST OF ENGLISH FOR INTERNATIONAL COMMUNICATION)*, DE POLYTECH NICE SOPHIA

Présentation de Mme Anne NAVARRO, Directrice Générale des Services adjointe, Finances, Moyens et Pilotage

Jusqu'à présent le matériel fourni par ETS Global pour un candidat (brochure, feuille de réponse, attestation de résultat) s'élevait à 46,61€TTC.

Pour rappel, les étudiants ayant déjà bénéficié d'un TOEIC gratuit (1er passage) doivent régler un montant de 45€ pour chaque session supplémentaire (délibération 2014-48).

A partir de la session TFI du jeudi 17 novembre, le coût par candidat va s'élever à la somme de 49,80€ TTC.

Compte tenu de ces informations, Polytech Nice Sophia envisage l'augmentation du tarif TOEIC payable à partir 2ème passage, à 49.80€ TTC.

L'augmentation du tarif du TOEIC *(test of english for international communication)* de Polytech Nice Sophia est approuvée à la majorité des voix, 31 voix pour et 1 voix contre.

### II – QUESTIONS RESSOURCES HUMAINES

# 4) VALIDATION DE LA VOLUMETRIE DE LA CAMPAGNE D'EMPLOI 2023 DES ENSEIGNANTS CHERCHEURS

<u>Présentations de Mme Sabrina LOUFRANI, Vice-présidente Développement des Ressources Humaines et Organisationnel et de M. Sylvain DI GIORGIO, Directeur des Ressources humaines </u>

Vu les avis du Conseil Académique du 10 novembre 2022.

Vu l'avis du Comité Technique du 21 novembre 2022.

- Volonté politique affichée en dialogue stratégique de gestion d'augmenter les taux d'encadrement avec 10 ETPT EC supplémentaires pour 800 k€ et au moins 12 ETPT BIATSS pour 506 k€
  - 8 postes de Professeurs d'Université supplémentaires
  - · 2 postes de Maîtres de Conférences supplémentaires
  - · 12 postes de BIATSS supplémentaires
- · Préserver l'équilibre de la masse salariale de l'établissement
- Compenser en partie le Glissement Vieillesse Technicité (GVT positif)
- Une année marquée par l'incertitude sur la compensation de l'augmentation du point d'indice de Juillet 2022





# **Demandes**

	2021	2022	2023
Nombre de demandes EC	105 (dont 39 demandes PU)	110 (dont 34 demandes PU)	97* (dont 30 demandes PU)
Nombre de demandes Enseignants	14	15	10





\*Dont 2 demandes en doublon

# **Demandes EC par Département Disciplinaire**

	Nombre de demandes	Coût pour l'établissement
Psychologie	9	689 670 €
Electronique, Automatique et Traitement du Signal	8	335 329 €
Informatique	8	347 343 €
Droit et Science Politique	7	413 361 €
Biologie, Biochimie et Neurosciences	7	367 716 €
Physique et Astrophysique	6	100 238 €
Gestion	6	187 934 €
Information-Communication	5	267 546 €
Langues	5	142 396 €
Economie	4	205 433 €
Mathématiques	4	240 205 €
Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives	4	207 202 €
Sciences du Langage	4	214 316 €
Sciences de l'Education	4	146 119 €
Chimie	3	151 898 €
Sciences de la Terre	3	201 732 €
Arts	2	113 450 €
Histoire	2	64 361 €
Sociologie	1	74 978 €
Philosophie et Epistémologie	1	100 866 €
Géographie	1	74 978 €
Lettres Modernes	1	25 889 €
Total général	95	4 672 958 €

#### 1; 1% ----| \_1; 1% 3; 3% Recrutement-Concours 4 094 752 € 79 11; 11% Article 46-3 11 359 749 € Mutation 3 201 732 € 25 888 € Article 46-4 1 Article 26-2 1 - 9 163 € 4 672 958 € Total général 95

■ Recrutement-Concours ■ Article 46-3 ■ Mutation ■ Article 46-4 ■ Article 26-2

Demandes EC par nature de recrutement



# Cadre général de la politique d'ouverture des concours de recrutement des EC

- · Année N+2 du départ d'un enseignant-chercheur de l'établissement
  - → ouverture d'un concours enseignant-chercheur
- · Année N+1 du départ d'un enseignant-chercheur de l'établissement
  - → compensation ATER ou ouverture d'un concours enseignant-chercheur
- · Année N du départ d'un enseignant-chercheur de l'établissement
  - → compensation heures complémentaires ou compensation ATER
  - possibilité d'ouverture exceptionnellement d'un concours enseignant-chercheur si départ confirmé

Exceptions pour les disciplines chroniquement sous-encadrées et/ou avec des forts potentiels recherche en lien avec la stratégie d'établissement et/ou qui verront un nombre significatif de départs à la retraite sur une même période

Possibilité de redéploiement de postes d'une discipline à une autre en fonction du taux de pression et de la stratégie d'établissement





# **Ouvertures postes enseignants-chercheurs**

- Sur les 97 demandes de recrutement d'enseignantschercheurs, la gouvernance propose d'ouvrir 53 concours (46 en 2022) :
  - 36 MCF (24 en 2022): 35 concours 26.1 (dont 1 au fil de l'eau), 1 concours 26.2
  - 17 PR (22 en 2022): 10 concours 46.1 (dont 1 au fil de l'eau), 2 concours 46.3, 1 concours 46.4, 3 mutations article 51, 1 agrégation





# Ratio demandes d'ouverture de concours et ouvertures effectives

	2021	2022	2023
Nombre de demandes EC	105 (dont 39 demandes PU)	110 (dont 34 demandes PU)	97* (dont 30 demandes PU)
Ouverture de concours	38	46	53
Ratio d'ouverture	36%	43%	55%







\*Dont 2 demandes en doublon

# Ratio demandes de création de postes EC et créations effectives

	2021	2022	2023
Nombre de demandes de créations	38	39	22
Créations effectives	4	3	7 (5 MCF et 2 PR)
Ratio d'ouverture	11%	8%	32%







La volumétrie de la campagne d'emploi 2023 des Enseignants Chercheurs est approuvée à la majorité des voix, 29 voix pour, 1 voix contre et 2 abstentions.

Vu les avis du Conseil Académique du 10 novembre 2022. Vu l'avis du Comité Technique du 21 novembre 2022.

# Cadre général de la politique d'ouverture des concours de recrutement des enseignants

- Contexte de refus par le Recteur depuis 2020/2021 d'affectations des enseignants du second degré dans les disciplines en tension (anglais notamment)
- Privilégier les recrutements de contractuels pour 2023 avec dialogue à amorcer avec le recteur sur nos perspectives 2024



# Demandes enseignants du 2<sup>nd</sup> degré par Département Disciplinaire

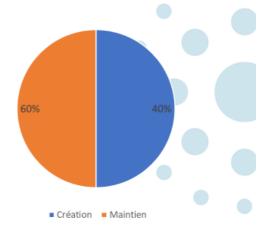
	Nombre de demandes	Coût pour l'établissement
Département Disciplinaire Informatique	3	170 228
Département Disciplinaire Sciences et Techniques des Activités Physiques et		
Sportives	2	170 228
Département Disciplinaire Langues	2	170 228
Département Disciplinaire Electronique, Automatique et Traitement du Signal	1	85 114
Département Disciplinaire Economie	1	85 114
Département Disciplinaire Sciences de l'Education	1	85 114
Total général	10	680 912





# Demandes enseignants par nature de recrutement

	Nombre de demandes	Coût pour l'établissement
Création	4	340 456€
Maintien	6	340 456€
Total général	10	680 912€





Ouvertures postes enseignants proposées :

• Sur les 10 demandes de recrutement d'enseignants, nous vous proposons d'ouvrir 8 postes en statut contractuel.

La volumétrie de la campagne d'emploi 2023 des Enseignants est approuvée à la majorité des voix, 27 voix pour, 1 voix contre et 4 abstentions.

6) VALIDATION DE LA VOLUMETRIE DE LA CAMPAGNE D'EMPLOI 2023 DES PERSONNELS BIATSS

<u>Présentations de Mme Sabrina LOUFRANI, Vice-présidente Développement des Ressources</u> Humaines et Organisationnel et de M. Sylvain DI GIORGIO, Directeur des Ressources humaines

Vu les avis du Conseil Académique du 10 novembre 2022. Vu l'avis du Comité Technique du 21 novembre 2022.

# Politique RH et Enjeux

# Les ambitions déclinées en propositions

La campagne d'emplois des personnels BIATSS a un quadruple objectif :

- Fidéliser nos talents via l'augmentation du nombre de concours et de CDI
- Garantir les emplois sur les missions pérennes
- Prendre en compte l'évolution des métiers
- Prévoir les moyens RH pour les projets stratégiques d'établissement



# Principes renouvelés et évolutions

- Garantir les perspectives d'évolution professionnelle par la mobilité, la promotion et la cédéisation
- Soutenir le repyramidage en cat. A et B SANS flécher les concours
- Réduire les distorsions fonctionnelles pour les agents occupant un poste relevant d'un corps supérieur
- Continuer à favoriser l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap (BOE)
- Développer l'apprentissage : attirer les talents et favoriser l'insertion professionnelle des étudiants par la formation
- Limiter les créations de postes de catégorie C : technicité et polyvalence de nos métiers reconnues





# Etat des lieux : Demandes

	2021	2022
Total des	178	222
demandes		

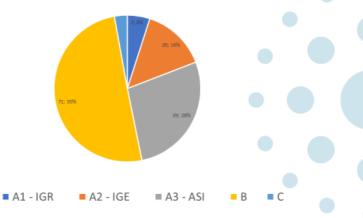
Nature des demandes	Nb		
Concours	77	45 rehaussements 16 créations 16 titularisations	
Créations de CDD	46		
Repyramidage ou revalorisation de CDD	18		
Cédéisations	71		
Autres	10	Demandes traitées au fil de l'eau (recrutements validés hors campagne d'emploi, revalorisations d'IFSE ou d'indice)	





# Demandes campagne BIATSS par niveau du poste

Туре	Nombre de demandes
A1 - IGR	7
A2 - IGE	20
A3 - ASI	39
В	71
С	4
Total général	141



Hors cédeisation et autres demandes





# 19

# Etat des lieux : Pourcentage de titulaires par Famille Pro (missions pérennes)

Famille Professionnelle	Titulaires	Contractuels	Titulaires	Contractuels
Affaires Générales	85	58	59%	41%
Affaires Juridiques	8	9	47%	53%
Communication	13	19	41%	59%
Documentation	57	22	72%	28%
Finance	55	38	59%	41%
Insertion, Orientation professionnelle, Formation Continue et Relations Entreprises	16	29	36%	64%
Numérique	57	27	68%	32%
Patrimoine	94	56	63%	37%
Prévention, Hygiène, Sécurité	13	4	76%	24%
Relations Internationales	11	13	46%	54%
Ressources Humaines	41	32	56%	44%
Santé social	9	9	50%	50%
Soutien à la Formation	101	80	56%	44%
Soutien à la recherche	98	37	73%	27%
Total général	662	436	60%	40%





# Etat des lieux : Pourcentage de titulaires par Famille Pro

Familles professionnelles où le % de contractuels est le plus important :

- La communication
- L'insertion professionnelle
- Les relations internationales
- Les affaires juridiques

Ces familles professionnelles ont connu un renouvellement important ces dernières années.

Pour l'insertion professionnelle et les Relations internationales, cela s'explique également par la nature des financements.





# Etat des lieux : Pourcentage par catégories par Famille Pro

Famille Professionnelle	A	В	С
Affaires Générales	51%	26%	23%
Affaires Juridiques	65%	35%	
Communication	66%	34%	
Documentation	28%	29%	43%
Finance	18%	33%	48%
nsertion, Orientation professionnelle, Formation Continue et Relations Entreprises	47%	31%	22%
Numérique .	50%	35%	15%
Patrimoine	13%	13%	75%
Prévention, Hygiène, Sécurité	6%	6%	88%
Relations Internationales	25%	38%	38%
Ressources Humaines	15%	33%	52%
Santé social	89%	11%	
Soutien à la Formation	9%	31%	60%
Soutien à la recherche	47%	35%	19%
Total général	32%	28%	40%



# Etat des lieux : Pourcentage de titulaires par Famille Pro

Familles professionnelles où le % de catégories C est le plus important :

- Soutien à la formation
- Ressources humaines
- Finances
- Patrimoine / Prévention Hygiène Sécurité

Pour les RH, finances et la formation, cela s'explique par le nombre de gestionnaires (notamment en SMP)

Pour le patrimoine, cela s'explique par un nombre important de métiers aux qualifications moins élevées. A l'inverse, l'informatique , la communication et les affaires juridiques ont un fort taux de A en raison de la technicité des postes.





# **Analyse des effectifs BIATSS**

• Répartition des effectifs BIATSS UCA moyenne 2020, 2021 et 2022 :

 Catégorie A : 27% en 2020
 30 % en 2021
 32% en 2022

 Catégorie B : 26% en 2020
 25 % en 2021
 28% en 2022

 Catégorie C : 47% en 2020
 45 % en 2021
 40% en 2022

 Répartition des effectifs BIATSS EPSCP moyenne nationale 2020 (non publication des bilans sociaux 21 et 22) :

Catégorie A : 30% Catégorie B : 28% Catégorie C : 42%





- > Concours:
- Prioriser les 3 familles métiers les + soumises à la montée en compétences et au turn over (Soutien Formation, Finances et RH)
- Eviter de flécher les concours cat. B et ASI (= égalité des chances) sauf niv. IGE et IGR
- Pas de publication de concours cat. C hormis obligation PACTE (1 offre/an)
  Déterminer orientation PACTE en fonction des éligibles
- > Pas de création de postes sur missions pérennes HORS campagnes sauf exceptions

Pour info, 50 % de créations d'emplois sont faites HORS campagnes.

Prévoir un contingent pour les réorganisations prévues en 2022-2023 :

Finances et Formation: dans les services sur les campus

➤ BOE : identifier les profils et compétences à valoriser, pour conserver la qualité des recrutements (= pas de quota). CAT B et A uniquement - Orienter en cat. B compte-tenu de nos besoins dans cette catégorie





La campagne d'emploi des personnels BIATSS (Bibliothèques, Ingénieurs, Administratifs, Techniques, Sociaux et de Santé) au titre de l'exercice 2023 :

#### Catégorie A

#### 17 concours:

- 1 IGR BAP J, IGR BAP scientifiques
- 2 IGE BAP J, 1 IGE BAP E
- 8 ASI BAP J, 1 ASI BAP E, 1 ASI BAP G, 1 ASI BAP F
- 1 concours BOE (profil à définir)

#### Au moins 5 créations de CDD :

- 1 création CDD IGR BAP E sur ressources propres
- 1 création CDD IGE BAP D
- 2 créations CDD IGE BAP J sur ressources propres
- 1 création CDD ASI BAP F

### Catégorie B

#### 17 concours:

- 10 ouvertures de concours ITRF: 1 technicien BAP E, 1 technicien BAP G, 8 techniciens BAP J
- 3 ouvertures de concours SAENES classe normale
- 4 ouvertures de concours BOE

### Au moins 7 créations de CDD :

- 1 création CDD TECH BAP A
- 1 création CDD TECH BAP E
- · 4 créations CDD TECH BAP J
- 1 créations CDD TECH BAP J sur ressources propres

## Catégorie C

1 concours PACTE en BAP G

La volumétrie de la campagne d'emploi 2023 des personnels BIATSS est approuvée à la majorité des voix, 28 voix pour et 4 abstentions.

# 7) TRANSFORMATION DE L'UNITE PROPRE CNRS "CENTRE DE RECHERCHE POUR L'HETERO-EPITAXIE ET SES APPLICATIONS" (CRHEA) EN UNITE MIXTE DE RECHERCHE

## Présentation de M. Noël DIMARCQ, Vice-Président Recherche, Valorisation et Innovation

Vu l'avis favorable du Comité Technique du 21 novembre 2022.

Vu l'avis favorable du Conseil Académique du 24 novembre 2022.

Le Centre de Recherche pour l'Hétéro-Epitaxie et ses Applications (CRHEA - UPR10) est actuellement rattaché à la délégation régionale CNRS Côte d'Azur. Dans le cadre de son Umérisation, l'Université Côte d'Azur deviendra également tutelle de l'unité.

Cette collaboration était déjà existante puisqu'Université Côte d'Azur avait des personnels affectés à cette UPR.

L'unité percevait également une dotation d'Université Côte d'Azur et était adossée à un EUR (SPECTRUM) ainsi qu'à l'ED SFA.

Cette "umérisation" va permettre à Université Côte d'Azur de pouvoir être identifiée sur l'activité recherche au même niveau que le CNRS et de confirmer cette collaboration.

Entendu que cette évolution du CHREA en Unité Mixte de Recherche lui permettra :

- -D'ancrer sa trajectoire avec celle de l'université,
- -D'avoir le soutien de l'université pour la stratégie et projets du laboratoire,
- -D'accéder à l'ensemble des appels à projets internes à l'université;

Entendu que cette UMéRisation n'implique aucune modification dans l'organisation du laboratoire et pour ses membres (agents CNRS et UCA), que l'hébergement de l'unité reste assuré par le CNRS et que le CRHEA demeurera en mandat de gestion et de valorisation CNRS.

La transformation de l'Unité Propre de Recherche CRHEA (Centre de Recherche pour l'Hétéro-Epitaxie et ses Applications) en une Unité Mixte de Recherche ayant pour tutelle le CNRS et Université Côte d'Azur, à compter du 1er janvier 2023 est approuvée à l'unanimité des voix.

8) CHANGEMENT DE DIRECTION ADJOINTE DE L'UNITE DE RECHERCHE MIGRATIONS ET SOCIETE (URMIS)

## Présentation de M. Noël DIMARCQ, Vice-Président Recherche, Valorisation et Innovation

Vu l'avis favorable du Conseil du laboratoire URMIS du 6 septembre 2022. Vu l'avis favorable du Conseil Académique du 24 novembre 2022.

L'Unité mixte de recherche Migrations et Sociétés (URMIS /UMR 8245) est une unité sous tutelle de l'Université Côte d'Azur, l'Université Paris Cité, de l'Institut de recherche pour le développement (IRD, UMR 205) et du Centre national de la recherche scientifique (CNRS, UMR

8245). Elle regroupe des équipes de recherche localisées à Nice et Paris. URMIS étudie les processus d'identification, de catégorisation et de redéfinition des frontières sociales et des rapports de pouvoir mis en jeu par la migration des êtres humains, des idées et des croyances. Le Directeur adjoint actuel à Nice, M. Jean-Luc PRIMON ne poursuivra pas son mandat à compter du 31/12/2022.

Le conseil de laboratoire a validé à l'unanimité la candidature de Mme Marie LESCLINGAND, PR, au poste de Directrice adjointe de l'unité à Nice à compter du 1er janvier 2023.

Il est demandé une délibération du Conseil d'Administration afin de valider cette nomination à compter du 1er Janvier 2023.

La nomination du professeur Marie LESCLINGAND, au poste de Directrice adjointe de l'Unité de Recherche Migrations et Société – URMIS (UMR 8245), à compter du 1er janvier 2023 est approuvée à l'unanimité des voix.

# IV – QUESTIONS FORMATION & VIE UNIVERSITAIRE

# 9) PRESENTATION DU BILAN PARCOURSUP

### Présentation de M. Pascal CREMOUX, Directeur des études et de la formation

M. CREMOUX apporte des précisions sur les colonnes composant le tableau. Le nombre de places est celui proposé sur Parcoursup. Le nombre de candidat appelés correspond à ceux qui ont été accepté dans la formation (pour celle qui sont sélectives) et qui ont confirmé : les sous rubriques correspondent ensuite à ceux qui ont confirmés et donc accepté définitivement, ceux qui ont accepté mais non définitivement car ils ont maintenu d'autres vœux et n'ont pas encore confirmé le choix, et ceux qui sont en attente de réponse (liste d'attente).

Les candidats dans la colonne « refusés » sont ceux qui ont refusé eux même de venir dans la formation. Les candidats classés se rapporte au nombre total de candidats qui se sont présentés en phase principale de Parcoursup pour la formation. Il y a ensuite des calculs de ratios dans les colonnes suivantes, permettant de voir notamment l'attractivité de la formation.

M. CREMOUX indique en outre que par rapport aux années précédentes on a énormément progressé par rapport aux candidats sur listes d'attente.

M. DALLOZ remercie les services pour ce gros travail de présentation qui permet d'années en années d'avoir une visibilité sur l'attractivité des formations.

Le bilan Parcoursup est présenté aux membres du Conseil pour information.

# 10) EXONERATION DES DROITS D'INSCRIPTION POUR LES ETUDIANTS INSCRITS AU MASTER DE PSYCHOLOGIE DELOCALISE A KIEV

# Présentation de M. Marc DALLOZ, Vice-président du Conseil d'Administration

Il existe une convention du 16 novembre 2021 portant partenariat entre Université Côte d'Azur et l'Université de Kiev concernant les Master 1 et Master 2 de Psychologie délocalisés.

En raison du contexte socioéconomique actuel induit par le conflit russo-ukrainien et la politique de solidarité comme orientation stratégique d'UCA, il est proposé que puissent bénéficier d'une exonération du paiement des droits d'inscription

- 1) les étudiants qui en font la demande en raison de leur situation personnelle, notamment les réfugiés et les travailleurs privés d'emploi et
- 2) les étudiants dont l'inscription répond aux orientations stratégiques de l'établissement ; Il s'agit d'une trentaine d'étudiants par année, pour des Masters rattachés à l'EUR HEALTHY.

L'exonération totale des droits d'inscription des étudiants inscrits en Master 1 et 2 de Psychologie clinique et médiations thérapeutiques par l'art délocalisés au sein de l'Université Kiev pour les années universitaires 2021-2022 et 2022-2023 est approuvée à l'unanimité des voix.

### 11) APPEL A CANDIDATURES POUR L'ELECTION DU OU DE LA VICE-PRESIDENT.E ETUDIANT

# Présentation de M. Marc DALLOZ, Vice-président du Conseil d'Administration

Mme Sandra ZAHI a fait part de sa démission de sa fonction de Vice-présidente Etudiant le 20 octobre 2022.

- 1. un appel à candidatures doit être inscrit à l'ordre du jour des deux instances CAc (10 novembre 2022) et CA (29 novembre 2022)
- 2. les candidates et les candidats doivent adresser au Président une lettre d'intention dans les dix (10) jours suivant le dernier des deux conseils (soit pour le vendredi 9 décembre 2022) ;
- 3. le Président convoque alors les élues et élus étudiants des deux conseils en vue de cette élection. Les convocations sont adressées par le Président au moins huit jours (8) avant la date de la séance, accompagnées des lettres d'intention.

Date prévue pour l'élection du nouveau ou de la nouvelle Vice-président.e Etudiant : le 9 janvier 2023.

### VI - CONVENTIONS

## Présentation de M. Marc DALLOZ, Vice-président du Conseil d'Administration

Les conventions comme annexées d'Université Côte d'Azur sont approuvées à l'unanimité des voix.

Plus rien ne reste à délibérer, la séance est levée à 17H00 Dates du prochain conseil d'administration : 13 décembre 2022

Métropole Nice Côte d'Azur - MNCA  D'INVESTISSEMENTS POUR LA REALISATION DE PROJET IMMOBILIERS DANS LE CADRE DU CPER 2021-2027  Métropole Nice Côte d'Azur - MNCA  D'INVESTISSEMENTS POUR LA REALISATION DE PROJET IMMOBILIERS DANS LE CADRE DU CPER 2021-2027  Métropole Nice Côte d'Azur - MNCA  1	N°	CO-CONTRACTANT	SIGNATAIRE CO- CONTRACTANT	STRUCTURE UCA	SIGNATAIRE UCA	DATE DE SIGNATURE	TYPE DE CONVENTION	ОВЈЕТ	OBJET DUREE		ANCIERES
Métropole Nice Côte d'Azur - MNCA  Christian ESTROSI  Université Côte d'Azur  Jeanick BRISSWALTER  Jeanick BRISSWALTER  Jeanick BRISSWALTER  Métropole Nice Côte d'Azur - MNCA  Dé PROJET IMMOBILIERS DANS LE CADRE DU CPER 2021-2027  Metropole Nice Côte d'Angely, concernant la construction d'un nouveau bâtiment sur la parcelle du Campus Santé Saint-Jean d'Angély pour y regrouper les formations en médecine, odontologie, infirmières spécialisées, et un centre de										RECETTE	DEPENSE
		•	Christian ESTROSI		Jeanick BRISSWALTER		D'INVESTISSEMENTS POUR LA REALISATION DE PROJET IMMOBILIERS DANS LE CADRE DU	au financement du projet suivant : La création d'un Campus Santé sur le site de St Jean d'Angely, concernant la construction d'un nouveau bâtiment sur la parcelle du Campus Santé Saint-Jean d'Angély pour y regrouper les formations en médecine, odontologie, infirmières spécialisées, et un centre de	Tranche 2024 : 1 700 000€ Tranche 2025 : 1 700 000€	6 800 000 €	

n°	Date Ouverture dossier	Type de contrat	PROJET	Partenaires	Laboratoire	Resp. Scient.	Stade	Durée	Date d'effet	Montant HT	GESTION
2022/416	2022/09/ 08	Contrat encadrement bourse de thèse	« Analyse des valeurs extrêmes pour l'hydroclimatologie »	Hydroclimat	LJAD/CNRS UMR7351	Elena Di Bernardin o Thomas	Signé	36.0	2022/10/ 10	3 000,00 €	Université Côte d'Azur
Nombre pour Contrat encadrement bourse de thèse : 1 3 000,00 €											